



Strasbourg, le 7 mars 2014

CDL-PL-OJ(2014)001ann
Or. Engl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

98^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi 21 mars 2014 (9h00) à
samedi 22 mars 2014 (13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 21 mars 2014

9h00-10h45

*Session d'ouverture
Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe
Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise
Discussion et adoption des avis concernant des Etats*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2014\)011](#)).

- 3. Communication du Secrétariat**
- 4. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Theodora Constantinidou, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Drahoslav Štefánek, Représentant permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Manuel Jacoangeli, Représentant permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe.

- 5. Coopération avec l'Assemblée parlementaire**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Arcadio Diaz Tejera, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

L'avis sur la loi sur les ONGs de la Fédération de Russie (voir le point 10) entre dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

- 6. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Lars O. Molin, Président de la Commission de suivi du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

- 7. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Avis sur deux séries de projets d'amendements aux dispositions constitutionnelles relatives au système judiciaire du Monténégro ([CDL-AD\(2012\)024](#)) ;

Avis sur le Projet de loi sur les tribunaux de Bosnie-Herzégovine ([CDL-AD\(2013\)015](#)) ;

Mémoire *Amicus Curiae* dans les affaires Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine ([CDL-AD\(2008\)0027](#)).

8. Tunisie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mustapha Ben Jaafar, Président de l'Assemblée nationale constituante de la Tunisie¹, sur l'adoption de la nouvelle Constitution de la Tunisie ainsi que des nouvelles possibilités de coopération. (voir les documents ([CDL-AD\(2013\)032](#) et [CDL-REF\(2014\)010](#)).

9. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Ruslan Knyazevych, Membre du parlement, Chef de la Commission spéciale pour la préparation du projet de loi sur les modifications à la Constitution de l'Ukraine, sur la réforme constitutionnelle en Ukraine.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Pavlo Petrenko, Ministre de la Justice de l'Ukraine¹ et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)019](#)) sur la constitutionnalité de la décision prise par le Conseil suprême de la République autonome de Crimée en Ukraine d'organiser un référendum, à la demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

10. Fédération de Russie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)020](#)) sur la compatibilité avec le droit international de la loi constitutionnelle fédérale de la Fédération de Russie "portant modification de la loi constitutionnelle fédérale sur la procédure d'admission à la Fédération de Russie et la création d'un nouveau sujet de la Fédération de Russie dans sa composition" ([CDL-REF\(2014\)011](#)), à la demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur le projet d'avis sur la Loi fédérale n° 7-FZ du 12 janvier 1996 sur les organisations non-lucratives de la Fédération de Russie, telle qu'amendée le 11 février 2013 ([CDL-REF\(2013\)037](#)) ainsi que sur le projet d'avis sur la Loi fédérale sur des amendements à porter au Code pénal de la Fédération de Russie et à l'article 151 du Code de procédure pénale de la Fédération de Russie adopté le 23 octobre 2012 ([CDL-REF\(2013\)036](#)).

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite) Coopération avec la Cour européenne des Droits de l'homme Discussion et adoption des études et des rapports</i>

11. Roumanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Roumanie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)013](#)) sur le projet de loi sur la révision de la Constitution de la Roumanie ([CDL-REF\(2014\)004](#); voir également le document [CDL-REF\(2014\)005](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme de Guillenchmidt, de M. Hamilton, de Mme Suchocka, de M. Tanchev, de M. Tuori et de M. Malinverni (Expert). La Sous-Commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 mars 2014.

12. Coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* pour la Cour européenne des droits de l'homme ([CDL\(2014\)009](#)) sur des questions

¹ Participation à la session sous réserve de confirmation finale.

spécifiques relatives aux commissions d'enquête parlementaire (Requête Rywin c. Pologne) rédigé sur la base des observations de M. Frendo, de M. Scholsem et de M. Sejersted. La Sous-Commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet de mémoire *amicus curiae* lors de sa réunion du 20 mars 2014.

13. Rapport sur l'étendue et la levée des immunités parlementaires

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur l'étendue et la levée des immunités parlementaires ([CDL\(2014\)002](#) ; voir également le document [CDL\(2014\)006](#)) rédigé sur la base des observations de M. Hamilton, de Mme Palma, de M. Sejersted et de M. Sorensen, en coopération avec M. Yves-Marie Doublet (expert du GRECO). La Sous-Commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet de rapport lors de sa réunion du 20 mars 2014.

14. Rapport sur le droit des enfants dans les constitutions

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur le droit des enfants dans les constitutions ([CDL\(2014\)014](#)) rédigé sur la base des observations de M. Grabenwarter, de M. Helgesen, de Mme Peters et de Mme Thorgeirsdottir, en coopération avec Mme Kilkelly et de M. O'Mahony (experts de la DGII) et de Mme Anne Lindboe, Médiateur des enfants, Norvège (voir également le document [CDL-REF\(2014\)009](#)). La Sous-Commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet de rapport lors de sa réunion du 20 mars 2014.

15. Albanie

La Commission sera informée des résultats de la visite à Tirana en février 2014 afin de discuter de la réforme du pouvoir judiciaire en Albanie.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

16. Arménie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme de la Direction Générale des droits de l'homme et de l'état de droit (DGI) ([CDL\(2014\)007](#)) sur le projet de loi portant modification et complétant le Code judiciaire de la République d'Arménie (système d'évaluation des juges) ([CDL-REF\(2013\)060](#)) rédigé sur la base des observations de M. Hamilton, de M. Hirschfeldt, de M. Vardzelashvili et de M. Reissner (expert de la DGI).

La Commission sera informée des résultats de la visite en février 2014 à Erevan, afin de discuter de la réforme de la Constitution de l'Arménie, ainsi que de la réunion qui s'est tenue à Venise le 20 mars 2014.

17. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Bariša Čolak, Ministre de la Justice de la Bosnie-Herzégovine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)008](#)) sur le projet de loi sur le Haut Conseil de la Magistrature et du Parquet de la Bosnie-Herzégovine ([CDL-REF\(2014\)008](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Hamilton et de M. Vardzelashvili.

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur l'avis sur la réforme de la Constitution de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine.

18. Bulgarie

La Commission est invitée à adopter le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2014\)001](#)) sur le projet de Code électoral de la Bulgarie ([CDL-REF\(2013\)059](#)), rédigé sur la base des observations de M. Kask, de M. Vermeulen, de M. Vollan (expert de la Commission de Venise) et de M. Pilgrim (expert de l'OSCE/BIDDH). Conformément à la décision prise lors de la 97^e session plénière, ce projet d'avis a déjà été transmis aux autorités bulgares. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 mars 2014, en vue de son adoption.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite) Méthodes de travail</i>

19. Géorgie

La Commission sera informée des résultats de la visite du Président à Tbilissi en janvier 2014 et de la coopération avec la Commission constitutionnelle d'Etat.

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la Géorgie ([CDL\(2014\)012](#)) sur le recours individuel de l'autorité publique de radiodiffusion devant la Cour constitutionnelle, rédigé sur la base des observations de M. Hoffmann-Riem, de M. Knezevic et de M. Sanchez Navarro.

20. République de Moldova

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Andrian Candu, Vice-Président du parlement de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2014\)005](#)) sur le projet de loi amendement la législation électorale de la République de Moldova ([CDL-REF\(2014\)001](#); voir également le document [CDL-REF\(2012\)039](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Biglino, de M. Darmanovic, de M. Gonzalez Oropeza et de Mme Deriaz (experte de l'OSCE/BIDDH). Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 mars 2014, en vue de son adoption.

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'Homme de la Direction Générale des droits de l'homme et de l'état de droit (DGI) ([CDL\(2014\)015](#)) sur le projet de loi relatif à l'amendement des lois sur le service de sécurité et d'intelligence et sur les investigations spéciales en République de Moldova ([CDL-REF\(2014\)003](#); voir également le document [CDL-REF\(2014\)007](#)) rédigé sur la base des observations de M. Cameron ainsi que de M. Leigh et de M. Lyngbo (experts de la DGI).

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise, de la Direction des droits de l'homme de la Direction Générale des droits de l'homme et de l'état de droit (DGI) et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2014\)010](#)) sur le projet de loi sur la responsabilité disciplinaire des juges de la République de Moldova ([CDL-REF\(2014\)002](#)) rédigé sur la base des observations de M. Hamilton, de Mme Suchocka et de M. Vardzelashvili, M. Engstad (expert de la DGI) et de M. Hadirca (expert de l'OSCE/BIDDH).

21. Méthodes de travail

Le Président de la Sous-commission sur les méthodes de travail informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion d'un groupe de travail qui s'est tenue à Vienne, le 21 février 2014.

19h30 Départ du bus de Piazzale Roma

20h00 Dîner au Restaurant "[Park Ristorante da Odino](#)", Quarto d'Altino

22h30 Retour à Venise (Piazzale Roma)

Samedi, 22 mars 2014

9h00-11h00 *Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)*
Etudes et rapports (suite)
Coopération avec d'autres pays
Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

22. Kosovo*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)017](#)) sur le projet de loi portant amendement à la loi sur la liberté de religion au Kosovo* ([CDL-REF\(2013\)057](#); voir également le document [CDL-REF\(2014\)006](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Flanagan, de M. Sorensen, de M. Velaers et de M. Vermeulen. La Sous-Commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 mars 2014.

23. Rapport sur la liberté d'association

Mme Peters présentera à la Commission [l'étude comparative sur la liberté d'association](#) effectuée par l'Institut Max Planck.

24. Coopération avec d'autres pays*Kazakhstan*

M. Kairat Mami, Président de la Cour suprême du Kazakhstan, informera la Commission des développements constitutionnels récents au Kazakhstan.

Lybie

La Commission sera informée de l'échange de vues qui s'est tenu à Tripoli les 8-9 janvier 2014 avec le Congrès général national libyen, sur le processus constitutionnel.

Maroc

La Commission sera informée de la coopération avec le Maroc.

25. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays*Turquie*

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Turquie.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

11h00-11h15	Pause-café
11h15-12h45	Coopération avec le Centre Bingham pour l'Etat de droit Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques Rapport de la réunion de la Sous-Commission sur les droits fondamentaux Adoption du rapport annuel d'activités 2013

26. Coopération avec le Centre Bingham pour l'Etat de droit

Professeur Sir Jeffrey Jowell KCMG QC, Directeur du Centre Bingham pour l'état de droit informera la Commission des perspectives de coopération future avec le Centre.

27. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (20 mars 2014)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 20 mars 2014.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Les projets d'avis sur le Code électoral de la Bulgarie et sur la législation électorale de la République de Moldova seront traités sous les points 18 et 20.

28. Rapport de la réunion de la Sous-commission sur les droits fondamentaux (20 mars 2014)

Le Président de la Sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 20 mars 2014, notamment concernant les lignes directrices conjointes révisées sur la liberté de la religion de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2014\)016](#)).

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le rapport sur le droit des enfants dans les Constitutions, le projet de mémoire *amicus curiae* pour la Cour européenne des droits de l'homme et le projet d'avis sur le projet de loi sur la liberté de religion au Kosovo seront traités sous les points 14, 12 et 22.

29. Adoption du rapport annuel d'activités 2013

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport annuel d'activités 2013 ([CDL\(2014\)004](#)).

12h45-13h00	Session de clôture
-------------	--------------------

30. Autres questions

31. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2014 est confirmé comme suit :

99 ^{ème} session plénière	13-14 juin 2014
100 ^{ème} session plénière	10-11 octobre 2014 (Rome) dates sous réserve de confirmation finale des autorités italiennes
101 ^{ème} session plénière	12-13 décembre 2014

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)